



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal de Circulation Temporaire

Route barrée – Cité um Béinertchen à Hobscheid

En raison du montage d'un palier en acier dans la Cité um Béinertchen à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 21 mars 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Le mardi, 28 mars 2023 entre 8h00 et 16h00, toute circulation et tout stationnement sont interdits dans la Cité um Béinertchen à Hobscheid, sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 11A.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 21 mars 2023.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu